

Image not found or type unknown



application des conventions collectives

Par **SMEVE**, le **21/11/2008** à **14:59**

Monsieur,

Suite à notre changement d'employeur au 1 octobre nous avons découvert des conventions collectives dans l'entreprise. Ultérieurement elles n'ont jamais été appliquées. Pouvons nous nous retourner contre notre ancien employeur ?

Nous vous remercions de votre réponse.